BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1681

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MÂCON

Ventes et cessions

448 201 640 RCS Mâcon.
ALLIAGE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 193, Rue Des Grandes Teppes, Sennecé les Mâcon, 71000 Mâcon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Par acte sous seing privé en date du 23/07/2024, les sociétés ASTURIENNE, SAS au capital de 6 572 000 €, dont le siège social est 216-218 Avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°777 346 099 et ALLIAGE, SAS au capital de 150 000 €, dont le siège social est 193 Rue des Grandes Teppes, Sennecé les Mâcon - 71000 MACON, immatriculée au RCS de Mâcon sous le n° 448 201 640, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la SAS ALLIAGE par la SAS ASTURIENNE. La SAS ALLIAGE ferait apport à la SAS ASTURIENNE de la totalité de son actif, soit 326 876 € à charge de la totalité de son passif, soit 558 517 € ; rapport d'échange des droits sociaux : néant, montant prévu de la prime de fusion : néant. La présente fusion est soumise à la décision d'approbation de la réalisation de la fusion par voie d'absorption de l 'associé unique de la société absorbée. La fusion par voie d'absorption de la SAS ALLIAGE interviendra le 30/09/2024 sous réserve de l'expiration du délai d'opposition des créanciers à cette date, et entraînera la réalisation de la fusion absorption et la dissolution de plein droit de la SAS ALLIAGE avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01/01/2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de MACON, au nom de la SAS ALLIAGE en date du 25/07/2024 et au greffe du Tribunal de Commerce de Paris au nom de la SAS ASTURIENNE en date du 25/07/2024..